

Sommaire

- *Etat civil 2020*
- *Urbanisme 2020*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations diverses*
- *Vie des associations*
- *Anecdote*
- *Infos mairie*
- *Calendriers des manifestations 2021*



JANVIER 2021

Le mot de Mme Le Maire

L'ensemble des conseillers municipaux se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2021. Que cette nouvelle année vous soit prospère et heureuse.

Occulter la crise sanitaire omniprésente semble impossible. En 2020, nous avons dû faire face à un nouveau virus, virus qui a instillé la peur et l'angoisse dans nos vies. Même si nos conditions de vie à Thémines sont particulièrement privilégiées, les théminoises ont subi un 1^{er} confinement puis une diminution des moments de convivialité.

Malgré cette situation inédite et des conditions d'exercice limitées, le conseil municipal a travaillé. Ainsi, le logement communal au-dessus de la salle de quartier a été complètement rénové par les conseillers municipaux et l'employé communal. En 2021, nous poursuivrons cette rénovation par le changement des radiateurs et fenêtres. Les travaux pour la restauration des moulins et de la halle sont votés. Le début de ces travaux est prévu courant 2021. Un inventaire des tombes du cimetière a permis de réaliser qu'un agrandissement n'était pas nécessaire, car il reste de la place. L'installation d'un columbarium est prévue pour avril 2021, installation accompagnée par la réfection d'une partie des murs du cimetière.

2021 sera l'occasion pour le conseil municipal de poursuivre ses efforts. En janvier, le site internet réalisé par les conseillers, sera opérationnel. Une meilleure desserte du hameau des vignes, par un élargissement du chemin d'accès, est en cours. Le conseil municipal poursuit aussi sa réflexion pour revitaliser la commune, en réfléchissant à de nombreux projets comme la création d'un lieu d'exposition des richesses du village (grottes préhistoriques, le site classé des pertes de l'Ouyse...) ou la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance.

La mairie reste plus que jamais à votre écoute. Nous savons pouvoir compter sur vous, pour nous faire part de vos attentes et de vos réflexions. Nous espérons que 2021 nous permette de partager à nouveau de nombreux moments de convivialité.

Etat civil 2020

AVIS DE NAISSANCE :

Léandre **CHIEZE**, né le 27 mars

TRANSCRIPTIONS / ACTE DE DECES / INHUMATIONS:

Patrick **LASSALLE**, décédé le 14 juillet

Elisabeth **DONÉGANA épouse MONTET**, décédée le 1^{er} septembre

Odette **BOUSCAREL épouse SOLIGNAC**, décédée le 25 juin

Marinette **TOURNIE épouse JAMMES**, décédée le 7 décembre.

Urbanisme 2020

3 déclarations préalables

7 certificats d'urbanisme d'information

Les finances communales

DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2020

DEPENSES

DEPENSES de fonctionnement

Article	Libellé Article	Budget	Réalisations
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 500,00	2 587,68
60612	ELECTRICITE ET ENERGIE	8 000,00	5 256,25
60622	CARBURANTS	400,00	211,74
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	262,16
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	107,29
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	4 016,31
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 000,00	979,21
6065	LIVRES,DISQUES,CASS.	0,00	22,00
611	Contrats de prestations de services ENTRETIEN DE TERRAINS (ESPACES	6 000,00	720,00
61521	VERTS,FLEURS)	200,00	4 565,96
615221	Bâtiments publics	6 000,00	2 385,52
615228	Autres bâtiments	4 000,00	687,51
615231	Voiries	34 905,00	0,00
615232	Réseaux	1 000,00	0,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL VEHICULES MAINTENANCE (CONTRATS)	500,00	137,11
6156	PHOTOCOP/INFORMAT/DERAT	4 500,00	2 816,85
6161	Multirisques	4 500,00	2 845,95
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 000,00	1 200,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	0,00	121,40
6184	(STAGES)	1 000,00	0,00
6225	INDEMNITES DIVERSES REGISSEURS:COMPTABLES	500,00	30,49
6226	HONORAIRES +AVOCAT	500,00	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS : ARTICLES DE PRESSE	500,00	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES SAUF MEDAILLES	2 500,00	1 137,91
6251	DEPLACEMENTS PERSONNEL COMMUNAL	200,00	0,00
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 000,00	464,40
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICAT DIVERS (COTIS:MUNI:CENTRE SECOURS/PROGR	1 500,00	1 443,78
6281	INVEST	1 500,00	467,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE)	120,00	0,00
63512	TAXES FONCIERES	3 000,00	2 457,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	147,23
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30,00	28,59
6336	COTIS AU CNFPT /CENTR DE GESTION	400,00	315,33
6411	PERSONNEL TITULAIRE (SALAIRE/PRIMES/IN.)	35 000,00	30 012,36
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	0,00	652,77
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 000,00	6 113,02
6453	COT.AUX CAISSES RET. (CNRACL/IRCANTEC)	7 000,00	5 933,36
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	0,00	30,38

6455	COTISATIONS CNP POUR LE PERSONNEL COMMUNAL	4 000,00	3 369,32
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	500,00	321,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL/ PHARMACIE	200,00	50,00
739211	Attribution de compensation	12 000,00	10 188,00
022	DEPENSES IMPREVUES	4 509,07	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	79 500,00	0,00
6811		7 478,00	7 477,82
6531	INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	20 000,00	19 903,63
6532	FRAIS DE MISSION ELUS LOCAUX	200,00	0,00
6533	COTISATIONS RETRAITE	650,00	834,74
65548	Autres contributions	2 000,00	1 148,55
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS	16 000,00	8 815,38
6574	SUBVENTIONS LOI 1901.	4 500,00	3 615,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	3 000,00	2 233,45
6713	SECOURS ET DOTS	600,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		136 113,45

DEPENSES d'investissement

Article	Libellé Article	Budget	Réalisations
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (OFI)	62 887,97	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS (OFI)	15 000,00	14 700,68
165	REMBOURSEMENT CAUTIONS :LOCATAIRES (OFI)	1 200,00	330,00
2116	CIMETIERE	21 428,50	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUB. (OOSI/ONA/PROG)	3 000,00	3 539,86
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS (OOSI/ONA/PROG)	40 549,50	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	2 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		18 570,54

RECETTES
RECETTES de fonctionnement

Article	Libellé Article	Budget	Réalisations
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	133 372,07	0,00
70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	0,00	74,25
70323	REDEV.POUR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TELECOM	500,00	500,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	14 136,00
	REMBT AUTRES REDEVABLES		
70878	EAU/ASSAIN/ORDU(LOCAT)	2 000,00	2 533,49
73111	taxes foncières et d'habitation	76 615,00	75 983,00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	6 000,00	11 751,46
7411	DGF-DOTATION FORFAIT.	24 265,00	24 265,00
74121	DOT. SOLIDARITE RURALE	9 467,00	9 467,00
742	DOT-AUX ELUS LOCAUX	4 550,00	4 550,00
744	FCTVA	0,00	204,72
74718	AUTRES PARTICIP-ELECTIONS REGION-CANTON-LEGIST	0,00	278,34
74834	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.F.	1 051,00	1 051,00
74835	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.H.	999,00	999,00
7484	Dotation de recensement	0,00	489,00
	REDEV.POUR CONCESSIONS.		
751	BREVETS/LICENC/MARQUES	500,00	500,00
752	REVENUS DES LOCATIONS COMMUNALES (LOYERS)	19 000,00	21 491,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,27
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.(INT.PARTS SOCIALES.)	3,00	1,88
773	MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	2 060,00	2 096,51
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	310,00	310,68
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		170 682,60

RECETTES d'investissement

Code	Libellé Article	Budget	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 500,00	0,00
28041582	amortissement autres groupement	7 478,00	7 477,82
10222	FCTVA	5 000,00	5 113,24
10251	Dons et legs en capital	0,00	4 394,10
1068	AFFECTATION RESULTATS	77 681,09	77 681,09
1322	Régions	0,00	15 550,94
1323	SUBV.EQUIP.DEPARTEMENT (ONA/PROG)	0,00	11 700,00
1328	Autres	0,00	2 500,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	16 447,00
165	CAUTIONS DE LOYERS (ONA/PROG)	1 200,00	460,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	950,40
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		142 274,59

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	136 113,45	170 682,60	+34 569,15
Investissement	18 570,54	142 274,59	+123 704,05

Compte rendu des conseils municipaux

Séance du vendredi 14 février 2020

Le vendredi 14 février à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le lundi 10 février 2020, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEYRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Procuration : Mme BILLIANT à M. LACARRIERE B.

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

ORDRE DU JOUR :

I-Approbation du compte rendu du 21 novembre 2019

Approuvé

Une remarque sur les moulins. Le plan de financement change parce que l'architecte du CAUE a revu le chiffrage des devis.

II- Approbation des comptes de gestion 2019

Les comptes présentés par la doyenne d'âge sont approuvés à l'unanimité.

III- Vote des comptes administratifs 2019

Les comptes présentés par la doyenne d'âge sont approuvés à l'unanimité.

IV - CDG : fermeture service médecine professionnelle : adhésion auprès des services de santé

Choix pour l'ASTL (cabinet à Gramat)

V - Délibération pour réfection halle

Devis de Jean Michel CASTAGNE : 3 167 € HT

Monument historique : 50 % subvention DRAC ; 25 % à la commune ; 25 % subvention Département

VI - Contrat Pech de Gourbière

4 044.60 € de charges pour 2019. Tarif : 321 € HT /jour tarif 2019.

18 journées de prévues. On repart sur 18 journées pour 2020.

VII - Salle de quartier, devis Costes pour stores intérieurs

M. COSTES, menuisier de Lacapelle, pour les stores + 1 placard et penderie : 2 155.88 € (735 € le placard). Le conseil valide ce devis.

- QUESTIONS DIVERSES

Contribution SDIS 2020 : population DGF de la commune est passée à 285 habitants.

7 705 € à payer pour 2020.

GF : cinéma de plein air
Répondre avant le 24 avril

Locataires à jour

Urbanisme :

DP, EDFENR, (M. BOUYGUES) installation panneaux photovoltaïques.
ACCORDÉ

PC BOULAC/DUCHATELET, hameau des Vignes, lot 2. ACCORDÉ

CU opérationnel, LAMOTHE JP, Gruffiel, réhabilitation vieille grange
+agrandissement

DP, ACTEELIOS SOLUTIONS (M. CHARAZAC), Impasse du clos, installation
panneaux photovoltaïques

DP, Mairie, restauration de 2 moulins

DP, BECHEMIN JP, place de la halle, réfection couverture

CU information +RU+DIA, VIDAL Christiane, Vignes de Verdier

DP, FOURNAISE, rue de la Caminade, pose d'un portail d'accès.

Demandes de subvention : lutter contre l'insécurité routière, collectif d'agriculteurs
cultivant leur bien-être, association nationale des patients,
Les subventions devront être attribuées ou pas par le prochain conseil.

Concours villes et villages étoilés 2019

Retard pour les nouveaux lampadaires

Etude faite sur les bases du projet.

Adhésion des maires ruraux du Lot (association) : 100 €

Réunion avec le Grand Figeac secteur Nord (le Grand Figeac est divisé en 5
secteurs)

Pas de travaux d'investissement sur la voirie de Thémines prévus pour 2020.

Budget 560 000 € pour cette année sur ce secteur.

78 % de la voirie communautaire a été refaite sur 15 ans.

Info pour cabinet Lacapelle/Aynac/Latronquière

5 médecins : 3 équivalents temps plein

Permanence du 15 et 22 mars 2020

La séance est levée à 23h00

Séance du vendredi 03 juillet 2020

Le vendredi 03 juillet deux mille vingt à Thémines, les membres du conseil municipal de la commune de Thémines se sont réunis à la salle de conseil à Thémines en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

I-Election du Maire

En tant que doyen d'âge, Arnaud Bienaymé prend la parole en tant que président du conseil municipal, afin de procéder à l'élection du Maire.

En préalable, il rappelle les principales fonctions de celui-ci :

- Agent de l'Etat sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République
- Agent exécutif de la commune sous le contrôle du conseil municipal

Arnaud Bienaymé rappelle également le très important rôle social que joue le Maire en particulier dans les petites communes.

Il rappelle également la responsabilité civile du Maire ainsi que sa responsabilité pénale qu'elle soit intentionnelle (prise illégale d'intérêt, favoritisme) ou non intentionnelle (mise en danger de la personne d'autrui, négligence, imprudence).

Arnaud Bienaymé demande que les candidats à la fonction de Maire se déclarent.

Arnaud BIENAYME et Catherine Prunet se déclarent candidat.

Arnaud Bienaymé souhaite expliquer la motivation de sa candidature :

Il estime avoir une forte expérience, qui sera utile à la commune, en matière de gestion de projets.

Il pense avoir la capacité à renforcer le dialogue avec le Grand Figeac

- Il souhaite que la liste qu'il a présidée lors de l'élection municipale soit représentée dans l'exécutif de la commune afin de réconcilier l'ensemble de la population sur un projet commun. Il rappelle qu'il a été élu avec 55% des suffrages exprimés ce qui rend sa candidature légitime.

Arnaud Bienaymé indique qu'en cas de rejet de sa candidature, il sera candidat aux différents postes d'Adjoint.

Il est alors procédé à l'élection du Maire par bulletin secret.

Arnaud Bienaymé : 2 voix

Catherine Prunet : 9 voix (Elue)

Arnaud Bienaymé reprend la parole pour proposer au conseil de faire une demande auprès de la Préfecture, afin qu'en remerciement des services rendus (34 ans de mandat), Bernard LACARRIERE puisse bénéficier de l'Honorariat.

Catherine Prunet estime que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et propose d'en discuter lors d'un prochain conseil.

Arnaud Bienaymé passe la Présidence du conseil au nouveau Maire élu afin qu'elle fasse procéder à l'élection des Adjoints.

II-Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le conseil municipal décide de nommer 3 adjoints

Après les votes, sont nommés :

- 1^{er} adjoint : Jacques BRUNET
- 2^{ième} adjoint : Gwenaëlle BOUYGUES
- 3^{ième} adjoint : Philippe LESCOLE

Les délibérations et le procès verbal seront consultables en Mairie

III-Lecture de la charte de l' élu local

Chaque conseiller prend connaissance des 7 points de la charte de l' élu local.

L'intégralité de la charte est disponible en mairie.

Questions diverses

De nombreuses structures comme le SDAIL, FDEL, SIAEP...demandent aux communes de désigner des référents, ce point sera abordé lors de la prochaine réunion. Il sera également nécessaire de définir les commissions propres à la commune.

La date de la prochaine est fixée au vendredi 10 juillet à 20h30

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Le vendredi dix juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le lundi 06 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUAN TOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

La salle des fêtes a subi un dégât des eaux dû à une fuite dans le logement du dessus.

Un habitant de la commune a été hospitalisé, un relais a été pris pour les chiens par des amis.

I- Approbation du compte rendu du 03 juillet 2020

Lecture du compte rendu par les conseillers, approuvé et signé par les membres du conseil municipal

II- Vote des indemnités de fonction

Commune de moins de 500 habitants (articles L2123-20 et L23123-23 du code général des collectivités territoriales)

Indemnités :

Maire : 991 € 20 brut

Adjointes : 385 € 05 brut

A. BIENAYME propose que le Maire et les Adjointes renoncent à leurs indemnités au profit d'un budget participatif.

Cette proposition est refusée par le conseil municipal.

Mme LAMOTHE intervient : « l'indemnité versée aux élus est un droit. J'estime que c'est aux intéressés de décider s'ils veulent ou non renoncer à cette indemnité.

A Bienaymé indique que ces indemnités, qui ont par ailleurs été augmentées en 2020, vont alourdir les charges de la commune au détriment des projets.

Il propose au conseil de ne pas appliquer l'augmentation et de rester à l'ancien barème ainsi que l'ont fait certaines communes.

Cette proposition est refusée par le conseil.

Mme La Maire propose de voter pour l'attribution de ces indemnités :

A la question : êtes-vous favorables au versement des indemnités suivantes :

Mme La maire pour un montant de 991.20 € brut : 8 pour, 3 abstentions

1^{er} adjoint pour un montant de 385 €05 brut : 8 pour, 3 abstentions

2 adjoint pour un montant de 385 €05 brut : 8 pour, 3 abstentions

3 adjoint pour un montant de 385 €05 brut : 8 pour, 3 abstentions

III- Désignation des représentants aux diverses commissions

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- **GRAND FIGEAC Communauté de communes :**

Titulaire : Mme La Maire; Suppléant 1^{er} adjoint

- **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :**

Environnement, développement durable ; 2-3 réunions/an
JOUANTOU Francis et VALLET Isabelle

- **SYDED** ordures ménagères ; 2-3 réunions / an

Référent environnement : BRUNET PRACHT Laura

- **FDEL** Electricité : 2- 3 réunions / an

Titulaire : PRUNET Catherine ; Suppléant : BRUNET Jacques

- **GEMAPI** Milieux aquatiques 1 réunion /an :

BRUNET Jacques ; FOUQUET Hervé

- **SIAEP Syndicat de l'eau** : 4 réunions / an

LAMOTHE Mireille et PRUNET Catherine

- **SDAIL Bureau d'étude du Département**

Titulaire : BRUNET Jacques ; suppléant : PRUNET Catherine

- **Commission communale des impôts** : 1 à 2 réunions par an

BOUYGUES Gwénaëlle ; BRUNET Jacques ; LAMOTHE

Mireille ; BEST Christine, BIENAYME Arnaud, PRUNET

Catherine

Extérieur à la commune :

CONSTANT Aurélien, DELMAS Jean Pierre

Hors conseil municipal :

SALVAN Hervé ; BRUNET Paul ; GRIMAL Michel ; VIDAL
Michel ;

BAYOL Sylvie ; CHARAZAC Robert ; LEMBEYE Dominique ou

LAVAL Daniel ; SERRES Jean Christophe ; BRUNET Carine ;

MOREAU Alain ; BRISSON Martine

Tous les autres conseillers sont suppléants

- **PETR Pôle d'équilibre territorial et rural**

PRUNET Catherine, JOUANTOU Francis et BOUYGUES
Gwénaëlle

COMMISSIONS DANS LA COMMUNE

- Commission **jeunesse et sport** = relation avec les écoles, projet city park....
PRACHT BRUNET Laura et BOUYGUES Gwénaëlle
- CCAS commission **action sociale**
VALLET Isabelle, PRACHT BRUNET Laura et BOUYGUES
Gwénaëlle
- Commission **Animation** =organisation d'évènements liés à la
mairie, liens avec les associations
BEST Christine, VALLET Isabelle et PRACHT BRUNET Laura
- Commission **Communication** = site internet, livret d'accueil
nouveaux habitants
LAMOTHE Mireille, BOUYGUES Gwénaëlle et LESCOLE
Philippe
- Commission **économique** = commerces, entreprises, carrière,
agriculture
BIENAYME Arnaud, LAMOTHE Mireille
- Commission **voirie** = traversée village, routes communales,
aménagement départementale JOUANTOU Francis
BRUNET Jacques et FOUQUET Hervé
Etat des lieux des chemins, élagage des arbres
- Commission **patrimoine communal** : appartements, Vignes,
bâtiment de France, projet foyer rural, patrimoine, hameau des
Vignes
LESCOLE Philippe, VALLET Isabelle et
BIENAYME Arnaud

Les commissions propres à Thémines sont chapeautées par la
maire.

Employé technique communal : faire un planning pour les travaux

IV- Vote des subventions aux associations

ASSOCIATION	2019 réel	2020
APE Aynac (mat et prim) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	150 Docs non reçus	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
AIPE Gramat (mat, prim et collègè) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	200	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
Collège Lacapelle Marival 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	-	50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant
Lycée Jean Lurçat St Céré Si voyage 30 € /enfant	-	
Assoc des propriétaires et chasseurs Théminoï	200	250
Culture et patrimoine	500	500
Le renouveau Théminoï	1 000	1 000
Mutuelle coup dur	300	300
TRIAS	500	500
ELAN Marivalois	100 docs non reçus	100
Club sport et détente	100	100
APEAI	100	100
Fondation patrimoine	55	55
Les Amis de L'ouysse	100	100
Le Chat Pito	50	50
AAPPMA Assier	75	100
Restos du cœur (08/07/16)	150	150
Solidarité pour l'Aude		
CAUE du Lot	50	50
TOTAL	3 380 €	3 355 €

En fonction
du nombre d'élèves

V- Participation écoles Lacapelle Marival Aynac, Livernon, Gramat

- Livernon : 1300 € pour un élève en primaire
 - Lacapelle Marival : 1650 € pour 1 élève en maternelle
- Pour Livernon et Lacapelle Marival le montant de la participation est de 100 % des frais du cout initial

- Aynac :

- o maternelle : 1 169.9 € pour un élève
- o primaire : 867.88 € pour un élève soit un total 2 037.78 €

Pour Aynac le montant de la participation est de 80 % des frais du cout initial

Demander à être invités aux réunions, courrier à envoyer à Lacapelle Marival pour leur demander pourquoi une telle augmentation.

VI- Préparation budget commune et lotissement

Explications du budget communal, subtilités de la compta publique.
Orientations des dépenses d'investissement

Cf M. DELSAHUT du Grand Figeac pour qu'il nous explique les travaux qui ont été réalisés et ceux qui restent à réaliser. Voir aussi pour le hameau et pour le stade.

Voir avec le percepteur :

- 80 000 € d'emprunt à rembourser- Le prévoir en 2021 lorsque le FCTVA sera versé pour le remboursement de la TVA des travaux à la salle de quartier.
- Voir le budget lotissement

- Questions diverses

Contributions directes, la date limite étant le 03 juillet, les taux seront reconduits à l'identique de 2019, à savoir :
Taux de Foncier Bati =12,47 et Taux de Foncier Non Bati : 125,26.

M. CHARAZAC demande le renouvellement de la location de la licence IV pour un an à compter du 01 juillet 2020.
Les conseillers acceptent à l'unanimité
500 € par an : faire délibération, convention

Départ du locataire du logement de la salle des fêtes au 31 août 2020 : effectuer une visite pour estimer (montant et durée) les travaux à faire avant d'envisager une location.

Dans le cadre du « cinétoiles » organisé par le Grand Figeac, le film YAO sera projeté le 18 août

Prochain conseil : vendredi 24 juillet à 18h
Ordre du jour : vote budget et honorariat, plantation du mai

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 46.

Séance du vendredi 24 juillet 2020

Le vendredi vingt-quatre juillet deux mille vingt, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le lundi 20 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C.

Absente : Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

I- Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Remarque de M. BIENAYME : les personnes désignées à la commission communale des impôts directs auraient aimé être averties avant l'affichage du compte rendu de la réunion du conseil. Mme La Maire entend ces remarques mais précise que les noms proposés ne constituent pas la liste définitive et que leur accord n'est pas nécessaire (comme pour les jurés d'assises).

M. BIENAYME souhaite apporter des modifications au compte rendu : « A. BIENAYME propose que le Maire et les Adjointes renoncent à leurs indemnités au profit d'un budget participatif.

Cette proposition est refusée par le conseil municipal.

Mme LAMOTHE intervient : « l'indemnité versée aux élus est un droit. J'estime que c'est aux intéressés de décider s'ils veulent ou non renoncer à cette indemnité.

A Bienaymé indique que ces indemnités, qui ont par ailleurs été augmentées en 2020, vont alourdir les charges de la commune au détriment des projets.

Il propose au conseil de ne pas appliquer l'augmentation et de rester à l'ancien barème ainsi que l'ont fait certaines communes.

Cette proposition est refusée par le conseil. »

Le conseil valide cette modification. Afin de signer et de valider le PV, les conseillers devront passer à la mairie dans la semaine prochaine.

Mme La Maire rappelle que le compte rendu est envoyé suffisamment tôt par email aux conseillers pour que les modifications puissent être apportés avant le vote.

II- Vote Budget 2020 : commune et lotissement

Mme La Maire reprend le budget de la commune et revient sur les points où des modifications ont été apportées après révisions de

quelques dépenses et les recommandations du percepteur.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé de la commune ?

M. BIENAYME précise qu'il votera négativement le budget, celui-ci augmentant de 42% les indemnités du Maire et des adjoints par rapport à l'exercice précédent.

Pour : 9 ; Contre : 1

Pour le budget lotissement, des éclaircissements sont demandés par M. BIENAYME, Mme Le Maire reprend les articles pour apporter des précisions. Lors de l'entretien avec M. le Percepteur, celui-ci avait confirmé que ce budget était très complexe du fait d'écritures purement comptables.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé du lotissement ?

Pour : 10 ; Contre : 0

III- Honorariat

L'honorariat peut être demandé après 18 ans de mandatures en tant que Maire ou Conseiller Départemental, la demande peut émaner de l'élu ou de la structure à laquelle il est rattaché.

La commune de Thémines souhaite demander l'honorariat pour M. LACARRIERE Bernard.

A la question, qui est favorable pour que la commune demande l'honorariat pour M. LACARRIERE à la Préfecture ? Pour : 9 : contre 1

IV- Désignation bureau de vote

Madame La Maire demande aux conseillers si le bureau de vote doit être conservé à la salle de la mairie ou déplacé à la salle de quartier. A l'unanimité, les membres présents pensent qu'il faut le déplacer à la salle de quartier. Cette modification sera signalée à la Préfecture.

V- Adhésion Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Pour une commune de 1 à 700 habitants, le montant de la cotisation demandée par le CAUE est de 60 €. L'unanimité du conseil est favorable.

VI- Accord site internet

Le Centre de Gestion du Lot (CDG) propose l'installation d'un site internet pour 180 € pour 6 pages et 228 € pour l'hébergement par an.

M. LESCOLE préconise d'évaluer dans un premier temps les besoins avant de valider la proposition du CDG. Le conseil partage son avis.

- Questions diverses

Le Grand Figeac en partenariat avec la commune projettera un film "YAO" le mardi 18 août dans la cour de la salle de quartier
Accueil du projectionniste : 17h puis repas chez Robert
Installation du grand écran : 4 personnes sont nécessaires : Jacques, Francis, Christine et Catherine.
Couper l'éclairage public dans la cour
Aller chercher les chaises
Prévoir une collation (verres plastic, eau, eau aromatisée) : commission animation
Affiches à imprimer : distribution dans toutes les boites aux lettres de Thémines et à Bio, Théminettes, Rueyres.....
Annulation en cas de pluie.

La lettre M. et Mme FELFLI, reçue le 13 juin 2020, sera envoyée au Grand Figeac, service voirie. Dans cette lettre, M. et Mme FELFLI demandaient de bien vouloir rendre le lieu-dit Palat visible depuis les routes des communes et l'entretien du chemin d'accès, séparation des 2 communes depuis la D38 et sur environ 40-50 m.

Le 03 septembre, le « TOUR AUTO OPTIC 2000 » passera sur la commune (pas dans le centre du village).

Restauration des deux moulins.

Analyse de la délibération et tableau de financement pris par l'ancien conseil municipal en novembre 2019, 2 tranches sont prévues.

M. BIENAYME retrace l'historique du dossier de la restauration des 2 moulins.

Lancer les travaux en contactant l'entrepreneur M. POUSSE.

Remercier l'architecte du CAUE et le Département pour leurs aides.

Prochaine réunion : le 03 septembre 2020 à 20h30, l'ordre du jour portera sur la voirie communale et le cimetière, entre autres.

Bulletin d'informations aux habitants : Gwénaëlle, Philippe et Catherine

Plantation des maïs : date retenue le 11 octobre

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Séance du jeudi 03 septembre 2020

Le jeudi 03 septembre deux mille vingt, à vingt heures, l'assemblée, convoquée le 27 août 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

Absent excusé : M. BIENAYME A.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

ORDRE DU JOUR :

I Approbation du compte rendu du 24 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Prochain conseil : jeudi 01 octobre avec à l'ordre du jour : voirie, site internet, cœur de village

II Délibérations :

Indemnisation trésorier

Indemnité de confection des documents budgétaires : 30.49 €

Pour info : l'indemnité de conseil a été supprimée pour tous les percepteurs au 01 janvier 2020.

Pour : 10

Réhabilitation de la chaussée du Moulin de Puylagarde sur l'Ouyse

La chaussée du Moulin de Puylagarde appartient à M. BORGION Victor. La commune de Thémines n'est pas propriétaire de cette partie de terrain.

La chaussée permet une retenue d'eau. Cette chaussée se dégrade : descellement de pierres, joints défaits, ce qui entraîne des fuites et une plus grande difficulté à remplir le plan d'eau de M. ANDRE. Le plan d'eau de M. ANDRE, qui se situe à 10m de l'Ouyse, est rempli en période hivernale de façon gravitaire et lui permet d'irriguer ses cultures.

M. ANDRE Yves souhaite que nous réalisions des travaux de réfection de cette chaussée, pour étanchéifier celle-ci.

Devis de la STAP : 38 412.50 € HT

Si nous souhaitons faire les travaux :

- Obligation d'acheter la partie "chaussée"
- Coût des travaux à la charge de la commune : 46 000€
- Réalisation d'un dossier Loi sur l'eau
- Retenue d'eau dans la prairie permettant un lieu de pêche / pique-nique...
- Possibilité pour M. ANDRE de puiser de l'eau pour remplir son lac situé à proximité + possibilité d'agrandir celui-ci

Si nous choisissons de ne pas effectuer ces travaux :

- La chaussée s'effondrera petit à petit
- La nature du cours d'eau reprendra ses droits
- D'après la police de l'eau, il est préférable d'avoir un cours d'eau coulant plutôt qu'une eau stagnante.
- Le trop-plein de la STEP est dilué dans l'eau du ruisseau : moins il y a d'eau qui coule, moins le trop-plein s'évacue de la zone.

Après discussion, à la question, qui souhaite que ces travaux soient financés par la commune ? : aucun membre n'est favorable à la réalisation de ces travaux.

Une réponse sera faite à M. ANDRE.

Désignation correspondant défense

Lecture de la délibération : les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la Région.

Mme PRUNET Catherine se porte volontaire.

Pour : 10

Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et randonnée (PDIPR)

Localisation des chemins.

Mettre les trois chemins comme chemins de randonnée.

Voir boucle du 3. Demande explications présence de ce chemin fermé.

Départ de M. BOULAY Emmanuel du logement au-dessus de la salle de quartier au 31 aout 2020

Il convient de retenir 100 € pour le changement de la pièce de la hotte qui coute 80 € et 20 € de pause.

Le loyer à ce jour est de 452 €, après travaux le loyer sera réévalué.

Les travaux de peinture sont réalisés par l'agent communal et les membres du conseil.

Logement vétuste : vitrage simple, convecteurs obsolètes...

Pour une rénovation ou laisser en état ? le conseil est favorable à des travaux d'investissement.

Une dotation de 30 % peut être demandée pour le changement de vitrages et des convecteurs.

Faire venir un diagnostiqueur pour évaluer l'économie d'énergie après travaux, demander des devis pour les convecteurs et le changement des huisseries.

Sécuriser la tour, faire appel à un charpentier.

Composition Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Lecture de la délibération : la CLECT a pour mission d'évaluer les charges et les ressources transférées à la suite de transfert ou d'une restitution de compétences entre les communes et la Communauté. Elle est créée par l'organe délibérant de la Communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers Elle est composée des membres des Conseillers Municipaux des Communes concernées et chaque conseil municipal dispose au moins d'un représentant.

Mme PRUNET Catherine se propose d'être représentante de la commune.

Les conseillers y sont favorables.

III Election : Constitution des commissions de contrôle

Lecture de la lettre du préfet.

La commission doit être composée de trois membres, le conseil, après avoir demandé l'accord des membres propose :

- un conseil municipal :
 - titulaire : BEST Christine ; suppléant : JOUANTOU Francis

- propositions de délégué de l'administration :
 - Titulaire : BOUYGUES Jérôme

- propositions de délégué désigné par le président du tribunal judiciaire :
 - Titulaire : LACARRIERE Bernard ; suppléant : AUBRIET Marcel

IV Cimetière : agrandissement, reprise de concession, Columbarium, gestion des déchets

Etude des plans et des devis.

Lancer la procédure officielle des tombes abandonnées. Contacter la gendarmerie ou un garde champêtre.

Définir espace restant : Christine, Hervé, Jacques et Catherine

Contacteur une entreprise de pompes funèbres pour la faisabilité des emplacements libres et pour la création d'un columbarium.

Réactualiser les devis pour l'agrandissement, solliciter les entreprises suivantes : MARTY, DESCARGUES-OLIVIER, DELPON et ALIBERT.

L'Etat peut intervenir dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) à hauteur de 25 % du montant HT du projet.

Toutefois, il convient de noter que :

Les nouveaux critères DETR ne vous seront transmis que courant Octobre 2020, et préciseront alors les modalités d'intervention ;

Le taux d'intervention minimum au titre de la DETR est fixé à 3000€, ce qui implique une dépense minimale de 12 000 € HT ;

Les communes sont limitées à un projet par an au titre de la DETR : il sera nécessaire de présenter ce projet OU le projet de rénovation du logement communal comme évoqué.

- QUESTIONS DIVERSES

Composition des commissions thématiques du Grand Figéac

Secteur NORD (20 Communes)			
Agriculture - alimentation - forêt			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	Mme	LAMOTHE	Mireille
Secteur NORD (20 Communes)			
Culture - patrimoine			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	M.	BIENAYME	Arnaud
Secteur NORD (20 Communes)			
Eau - assainissement			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	Mme	PRUNET	Catherine
Secteur NORD (20 Communes)			
Economie - formation - tourisme - développement local			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	Mme	PRUNET	Catherine
Secteur NORD (20 Communes)			
Environnement - climat - air - énergie			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	M.	JOUANTOU	Francis
Secteur NORD (20 Communes)			
Habitat - aménagement (numérique, cœurs de villages) - politiques contractuelles			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	M.	LESCOLE	Philippe
Secteur NORD (20 Communes)			
Planification - urbanisme - mobilité			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	M.	FOUQUET	Hervé
Secteur NORD (20 Communes)			

Santé - affaires sociales - service public			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	Mme	PRACHT-BRUNET	Laura
Secteur NORD (20 Communes)			
Voirie - éclairage public - bâtiments - déchets ménagers			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	M.	BRUNET	Jacques
Secteur NORD (20 Communes)			
Enfance - Jeunesse - Sport - Piscine			
	Civilité	NOM	PRÉNOM
Thémines	Mme	BOUYGUES	Gwendëlle

L'armoire d'implantation de la fibre sur la commune sera à côté de l'abri bus. Pour avoir accès à la fibre (courant 2022), le particulier devra faire une demande particulière.

Un habitant demande une aide financière de la commune pour participer aux frais des pompes funèbres suite au décès de sa femme.
Conseils : demander une aide à la ligue contre le cancer ou à la mairie de Gramat.
Etes-vous favorables pour attribuer une aide ? Non car crainte de jurisprudence.
Une aide administrative peut être apportée.

Demande de M. PAWLIK : participation de la commune pour l'acquisition d'un vélo assistance électrique.

Qui est d'accord pour allouer une aide ? non à l'unanimité

Contrat entretien SAS HONORE : visite annuelle d'entretien des cloches de l'Eglise

La visite annuelle 2021 sera effectuée moyennant le prix de 200 € HT.

Le conseil mandate Mme Le Maire à signer le contrat.

ELAN MARIVALOIS : état des lieux

Le stade de foot et les vestiaires de Thémines sont mis à disposition de l'Elan Marivalois, pour la saison 2020-2021, pour les entraînements et pour la tenue de matchs.

Etat des Lieux au 21/08/2020

LE TERRAIN EST TONDU

POUR LES VESTIAIRES :

La commune de THEMINES a réalisé les travaux suivants, suite aux demandes exprimées par les représentants de l'Elan Marivalois :

- Les 2 portes (pièce arbitre et WC) ont été réparées.
- Le robinet du vestiaire fonctionne.
- Le robinet d'arrêt général fonctionne.
- Les pommeaux de douche sont en place et fonctionnent.
- Le lavabo à côté des WC est propre.

L'ELAN Marivalois s'est engagé à :

- Remettre les ampoules dans les hublots extérieurs
- Remplacer le carreau cassé dans le vestiaire de gauche.

La commune de Thémynes tient à attirer l'attention de l'Elan Marivalois sur l'état actuel des structures sportives mises à disposition, pour prévenir les risques de détérioration liés à leur utilisation.

La commune de Thémynes tient également à souligner que tout prêt des équipements communaux à une autre association sportive, doit se faire avec l'accord de la municipalité et engage la responsabilité de l'Elan Marivalois.

Ce courrier sera envoyé à M. CADIERGUES, Président de l'Elan Marivalois

Le stade de foot accueille les équipes de l'Elan Marivalois et du foot d'Assier

Samedi 12 septembre à 11h30 : pot de remerciement pour les couturières bénévoles

La commune va acheter des gobelets recyclables.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

Le jeudi 17 septembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ;

Absent excusé : M. BIENAYME A.

Procuration : Mme LAMOTHE M

Non excusée : Mme VALLET I

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

ORDRE DU JOUR :

I- Approbation du compte rendu du 03 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- Choix des locataires pour le logement situé au-dessus de la salle de quartier

Environ 10 visites et 15 appels

Deux dossiers ont été déposés pour une demande de location.

Après examen des dossiers, le conseil, à l'unanimité, se positionne sur le dossier de M. PRIEM et Mme LALANDE au 10 octobre 2020.

A faire : préparation bail et prendre une délibération

III- Préparation des mais : au vu de la situation sanitaire, à reporter, à-voir sur 1^{er} semestre 2021.

Faire un email aux habitants pour les prévenir.

IV- Questions diverses

■ « Cœur de village » : voir Labathude, Issendolus, Le Bourg.

Voir site du Grand Figeac, urbanisme, cœur de village

45 % des travaux sont financés par Le Grand Figeac

■ Une demande de rendez-vous avec le CAUE pour une cohérence d'aménagement du territoire de la commune va être programmée.

■ Investissement sur un bien immobilier : maison appartenant à M. PEYROT.

Avant toute proposition d'achat, M. LESCOLE veut réaliser une liste des maisons à vendre.

■ Ecoles Gramat :

-en maternelle : 1 846 € /élève

-en primaire : 691 € /élève

Pour Thémines, la participation demandée est 2 305 € (0.5 élève en maternelle et 2 élèves en primaire)

Pour rappel :

Lacapelle Marival : 1 650 € en maternelle et 707 € en primaire, pour 1 élève

Aynac : 1 593€ en maternelle et 867 € en primaire, pour 1 élève

■ Eclairage lotissement : à faire brancher pour le mur. Prévoir un éclairage haut dans le hameau (4 300€ pour 1 solaire)

■ Déplacement du récup verres de chez Paul (sur la départementale D840) à coté de l'abri bus de l'autre côté de la route. Attention, ce talus n'appartient pas à la commune donc demande à faire aux propriétaires
Attention à la traversée pour les piétons (enfants, poubelles...)

Appeler Mme PANCOU ► D 140

■ Nuisance Pigeons : cages de piégeage prêtées par l'association de chasse : voir Arnaud

■ Etanchéité de la cuve à gaz

Trou de la cuve n'est pas stable. La propriétaire de la maison mitoyenne demande à la mairie de faire des travaux pour sécuriser le trou de la cuve et étanchéifier le mur. La société Thamié a procédé au curage du trou de la cuve. Il faut rétablir et étanchéifier le trou de la cuve. Demander 1 devis à un maçon.

■ Travaux :

- réinstaller les panneaux du hameau
 - Lestrade : branche de noyer à couper
 - L'Incalmie : arbre mort. Donner le bois.
 - peinture logement au-dessus de la salle des fêtes
 - plancher de la vieille tour à refaire. L'entreprise JAMMES doit proposer un devis
-
- Journées pertes : voir Christian du TRIAS pour l'organisation.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Séance du jeudi 12 novembre 2020

Le jeudi 12 novembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 06 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M ; M. LESCOLE P. ; Mme VALLET I

Procurations : M. BIENAYME A à Mme VALLET I. ; Mme PRACHT BRUNET L. à Mme PRUNET C.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Mme Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

Convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique

Les membres acceptent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du compte rendu du 08 octobre 2020

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- Convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique

Demande de précision sur une participation financière de la commune.

Lecture de la convention, pas de participation financière.

Questionnement sur « itinéraires de randonnée non motorisée », la convention

sera envoyée aux conseillers avant de la signer.

III- Utilisation salle de quartier

Location de la salle :

- Associations du village : gratuit
- Associations extérieures :

A la question : êtes-vous d'accord pour louer à des associations extérieures à titre gracieux ?

9 pour dont 2 procurations ; 2 contre (louer et non prêter) : gratuit pour une réunion de travail, uniquement

- Habitant du village : gratuit
- Habitant non domicilié sur la commune :

Qui est favorable pour la louer aux personnes extérieures au village ? :
7 pour dont 2 procurations ; 4 contre
Pour quel tarif ? A la majorité il est décidé le tarif de 130 €.

Caution : 500 € matériel et 50 € pour le ménage

Planning de la salle de quartier : secrétaire

Etat des lieux pour toute location (feuille de l'état des lieux à vérifier avec Philippe) à mettre en place à chaque entrée et sortie, référente Christine.

IV- Délibérations :

- **Participation aux frais de fonctionnement école de Leyme**

Un enfant est scolarisé en maternelle à l'école de Leyme, participation demandée : 676 €. Le conseil mandate Mme Le Maire pour signer la convention. Tableau récapitulatif des participations demandées par école :

ECOLES	NOM DES ELEVES	COUT TOTAL
LACAPELLE MARIVAL -maternelle : 1 650 € -primaire : 802 €	- LAILLER Yoni	1 650 €
LIVERNON -maternelle ou primaire : 1 300 €	DE RICARD -ESTEBAN Diego (primaire né en 2010)	1300 €
LEYME -maternelle : 676 € -primaire : 419 €	-CAYROL Clément né en 2015	676 €
AYNAC -maternelle : 1 169.90 € -primaire : 867.88 €	- CHIEZE Théodore - MINIER-THERONDEL Raphaël	2 037.78 €
GRAMAT (année civile 2019) -maternelle : 1 846 € -primaire : 691 €	- BOUYGUES Lison (0.5) - BOUYGUES Clément ; PERRIER Noémie	923 € + 1382
		2 305 €

Une réunion, avec le Maire de Gramat, est prévue le jeudi 19 novembre à 17h pour les frais de fonctionnement scolaire.

- **Révisions loyers des logements communaux**

Le bail consenti à chaque locataire prévoit une augmentation, chaque année, au 1er janvier en fonction des variations de l'IRL du troisième trimestre de l'année précédente, et dans la limite du loyer maximal de conventionnement, lui-même révisé en fonction des variations de l'IRL du troisième trimestre de l'année précédente.

Le nouvel indice de référence des loyers s'applique sans qu'il soit nécessaire de modifier la clause prévue par le bail. Le taux au 1er janvier 2021 est de + 0.46 %.

3ième trimestre 2020 Indice de référence 130.59

3ième trimestre 2019 Indice de référence 129.99

- Logement au-dessus salle de quartier : 460 € à 462 € ;
- Logement au-dessus de la mairie : 295 € à 296 € ;
- Logement T2 : 253 € à 254 € ;
- Logement ancienne Poste : 372 € à 374 € ;
- Logement T3 : 467 € à 469 €.

Le conseil valide cette révision.

- **Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement non collectif du Grand Figeac (le rapport a été envoyé par messagerie le 07 novembre)**

Ce rapport est approuvé par le conseil municipal

- **Convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun Aménagement : commune/ Grand Figeac**

Mission : assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes appartenant à des Communautés des Communes (créé en 2015).

Le conseil émet un avis favorable et mandate Mme Le Maire a signé la convention.

- **Remboursement Taxe ordures ménagères par les locataires**

Le calcul se base sur la Taxe d'Habitation de l'année en cours et à ce jour nous n'avons pas reçu les CD mises à jour.

V- Travaux :

- **Devis changement des menuiseries extérieures logement au-dessus salle des fêtes :**

L'entreprise COSTES a envoyé un devis le 01 octobre mais nous sommes toujours dans l'attente du devis de l'entreprise DELNAUD, malgré nos relances. Un seul devis ne suffit pas pour retenir une entreprise.

- **Devis demandés pour la dalle pour déposer le récup verres ainsi que pour les recyclables au cimetière.**

Devis ALIBERT David reçu le 06 octobre 2020.

A la question, trouvez-vous justifié le déplacement du récup verres à coté de l'abri bus ? non à la majorité (3 pour dont 1 procuration et 8 contre dont 1 procuration)

Pour un emplacement poubelle au cimetière : le devis sera ré-étudié avec l'entrepreneur.

- **Devis DELPON pour le cimetière : reprise maches pied de la croix + projet extension cimetière**
- **Devis J. ARMAND : pour n montant de 3 852 € TTC**

- Elagage de platanes sur la place du village et abattage,
- Elagage d'un marronnier au Bout du Lieu
- Abattage d'un marronnier à Lestrade
- Elagage d'un frêne

Devis accepté

- **QUESTIONS DIVERSES**

Devis PIALOU pour le stade de foot : changement du chauffe-eau pour un montant de 1 071.60 € TTC.

Honorariat Bernard LACARRIERE : une cérémonie sera organisée au printemps.

SIAEP : bureau transféré à Aynac

Gestion du confinement par la commune : appel téléphonique aux personnes vulnérables, attestation gratuite à disposition des habitants à la mairie

Arrêté Pigeons pris du 17 octobre au 31 décembre 2020

Journal communal, même format que l'année dernière. Préciser que le SIAEP a déménagé

URBANISME : CU information : SCP GARRISSON.... Domaine/FAIVRE Sylvie, Gruffiel

Plan communal de Sauvegarde à aborder (décembre 2020)

Mail CDG : document unique d'évaluation des risques professionnels (décembre 2020)

Gouter du 13 décembre : enfants (comité des fêtes) et + de 75 ans (mairie)
Reporté au printemps avec de meilleures conditions sanitaires...

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

Séance du jeudi 03 décembre 2020

Le jeudi 03 décembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 26 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M ; LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I. Procurations : M. BIENAYME A à Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Mme Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Renouvellement adhésion RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Les membres acceptent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du 12 novembre 2020

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Délibérations :

- Remboursement de la Taxe ordures ménagères par les locataires ;
le calcul se fait sur la base locative de la taxe d'habitation

M. POGAR Stefan : 74 € ; Mme BRONDEL : 75 € ;

M. LASFARGUES : 69 € ; Mme TEYCHENE : 95 € ;

M. PRIEM /Mme LALANDE : 32 € (proratisé à la date d'entrée dans le logement).

Une demande d'individualisation pour les factures d'eau et d'assainissement sera faite au 01 janvier 2021 pour les locataires avec des compteurs principaux. Cette démarche auprès du SIAEP de Thémines permettra aux locataires de recevoir directement les factures, la mairie ne servira plus d'intermédiaire.

Cette démarche est validée par le conseil municipal à l'unanimité

- Lotissement du hameau des Vignes

Loi ELAN (entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2020) : obligation de réaliser une étude géotechnique G1 pour les terrains du Hameau qui se trouvent sur une zone argileuse. Une étude de sol avait été réalisée lors de la mise en place du lotissement en 2010. Mais la loi Elan demande une étude géotechnique G1 par parcelle ce qui n'était pas le cas précédemment.

Un devis de 900 € TTC pour cette étude a été accepté le 19 novembre. Elle est obligatoire pour vendre un terrain. Nous avons été contactés par un constructeur pour un lot.

Achat d'une bande de terrain sur la parcelle A n°403 pour élargir le chemin d'accès au hameau. Le plan cadastral est consulté par les conseillers.

Cette parcelle appartient à M. et Mme ALBA, Bout du Lieu.

A la question, êtes-vous favorables à l'achat d'une bande de 1m (surface à préciser avec le géomètre) sur 100 mètres de long ? pour : 11 dont 1 procuration.

Une proposition d'achat par la commune sera adressée à M. et Mme ALBA.

La proposition est présentée aux conseillers qui apportent des précisions : à corriger sur le courrier de promesse d'achat de M et Mme Alba ; chemin des vignes du château (objet et lieu de localisation). Remplacer le mot « barrière » par « clôture ». Le courrier est validé par le conseil municipal.

Préciser que le géomètre et le notaire seront à la charge de la commune.

Le devis du géomètre GEA est de 814.80 € TTC, le bornage sera réalisé le 10 décembre. Un devis pour tailler la haie a été demandé à l'entreprise POUJADE, non reçu à ce jour.

III. Eglise : gardiennage et point sur la fondation du Patrimoine

- Indemnités pour le gardiennage des églises communales, courrier du ministère de l'intérieur.

L'indemnité de gardiennage est versée au prêtre de Lacapelle Marival pour sa surveillance de l'église.

Après discussion, à la question : est-ce que vous êtes d'accord pour continuer à verser l'indemnité de gardiennage au prêtre de Lacapelle Marival ? Non à l'unanimité.

- Fondation du Patrimoine. Le bon de souscription pour la sauvegarde et restauration de l'église Saint Martin a été mis en place en 2014 : la convention entre la mairie et la Fondation du Patrimoine porte sur la confortation des maçonneries et sur l'assainissement des murs.

Ces travaux ont été réalisés en 2014 par la mairie. La demande pour débloquer les fonds, qui devaient être faite 6 mois après la fin des travaux, n'a pas été faite.

Après renseignements, des éclaircissements sur le fonctionnement de cette association et sur le versement des 4500 € collectés et de la subvention de la Fondation pour un montant de 2500 €, sont apportés aux conseillers municipaux. La demande de versement de la subvention a été faite le 24 novembre 2020. Le chargé de mission régional de la fondation du patrimoine, contacté par téléphone, nous a proposé de solder, ainsi, cette opération.

- Echanges avec l'association de Saint Martin le 28 octobre : point sur les travaux à faire, accord sur la restauration de la porte et la possibilité de mettre en place un sas, possibilité d'ouvrir l'Eglise en période estivale...

Les conseillers sont favorables à la restauration de la porte mais pas de création de sas et largement favorables pour une ouverture en journée de l'église d'avril à octobre. Il faut pour cela s'organiser : qui ouvre et qui ferme ? L'agent communal ou/et les membres de l'Association des Amis de St Martin ?

Nettoyage d'une petite pièce en entrant dans l'église mardi matin, le 8 décembre.

IV. Devis pour le changement des menuiseries extérieures au logement au-dessus salle des fêtes : COSTES, attente devis DELNAUD et LESTRADE

Contacteur l'ABF pour savoir si on peut mettre du PVC ou alu de couleur anthracite et en fonction de la réponse demander d'autres devis.

Demande de devis pour pose de survitrage

V. Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Lot

Lecture de la proposition de la délibération, forfait annuel de 360 €.

La commune avait adhéré à cette convention en septembre 2018.

Ce service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le CDG 46 permet à notre collectivité de bénéficier de leur expertise et de leurs moyens tant en personnel qu'en solution informatique. De plus la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique, il est donc possible de désigner le CDG 46 comme DPD « personne morale » de la collectivité.

Tous les conseillers sont favorables à ce renouvellement d'adhésion.

- QUESTIONS DIVERSES

- Tableau récapitulatif du cout des travaux de rafraîchissement pour le logement au-dessus de la salle de quartier : 2 652.49 € TTC
- Ecoles de Gramat, projections des frais de fonctionnement, les couts devraient baisser :
 - Élémentaire 2019 : 691.60 €, en 2020 : 625.30 €
 - Maternelle 2019 : 1 845.60 €, en 2020 : 1 586.81 €Le secrétaire Général de Gramat voudrait mettre en place une convention unique avec les mairies (pour réduire la différence de prix entre les personnes domiciliées sur Gramat et personnes extérieures) fixant les modalités de répartition du prix du ticket de cantine entre les parents et les communes. Libre à chaque commune d'accepter la participation demandée.
- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour en cours ; personnes référentes dont les coordonnées seront communiquées en cas d'inondation, chute de neige importante entraînant un blocage de la route...Etablir une liste de personnes vulnérables, qui restera en interne.
Plan consultable en mairie
- Journal communal et site internet en préparation de façon conjointe
- Cimetière :
- ✓ Visualisation des plans et des emplacements libres, numérotation de toutes les tombes = obligation légale

- ✓ A la question, êtes-vous favorables à la reprise des tombes abandonnées ? favorables : 11 dont 1 procuration. Procès-verbal d'abandon de tombes en cours.
- ✓ Devis pour jointoiment du mur ouest où implantation du colombarium DELPON (61.60 m2): reçu
DESCARGUES OLIVIER (76 m2) : reçu
Dans l'attente du devis de l'entreprise ALIBERT
- ✓ Travaux sur une stèle, où se trouve enterré l'abbé Amadieu, décédé en 1952. Les pierres de la base se désolidarisent. Qui paie : se renseigner auprès de l'évêché, tombe privée.

- ✓ Colombarium de 6 cases (2 grandes urnes dans une case) avec un agrandissement possible de 12 cases : définir un emplacement. Un seul devis pour l'instant, dans l'attente d'autres devis déjà demandés.

- Etat des restes dus par les locataires

- Urbanisme :
RU et CU information, les Vignes de Verdier, VAURS/CHARAZAC
DP. Lafanayre, M. BIENAYME, construction d'un four à pain.

- Point sur les premières réunions des commissions thématiques du Grand Figeac et le Parc Naturel des Causses du Quercy
M. FOUQUET n'a pas reçu la convocation pour la commission « planification-affaires sociales-service public » du 08 octobre, se renseigner auprès du Grand Figeac pour en connaître la raison.

- Des membres de l'association Culture et Patrimoine ont déposé un courrier pour signaler la destruction récente de sites enregistrés au dernier PLU du Petit Patrimoine vernaculaire : gariotte, grangette, chemin remarquable. Les membres pensaient que les sites inscrits au PLU ne devaient pas être touchés et détruits sans que la commune en soit avertie et donne son accord ou le rejette.
Mme Le maire leur a confirmé que ce point est stipulé dans le PLU mais que ces biens étant situés sur une parcelle privée, intervenir semble compliqué. Mme Le Maire doit se rendre sur place pour se rendre compte de l'état du chemin communal.

- Cœur de village : une délibération a été prise en 2016 validant un périmètre « cœur de village », étude de ce périmètre sur la carte. Un changement de périmètre a été demandé au Grand Figeac : enlever la zone « des gouffres », où des travaux de mise en valeur sont prévus

courant 2021 et la remplacer par la route allant de la boulangerie jusqu'à la RD 840.

- **Tourniquet sur le pont en fer pour franchir l'Ouyse : après discussion sur l'utilité de ce tourniquet, à la question : êtes-vous favorables pour enlever le tourniquet sur le pont ?**

Favorables : 7 dont 1 procuration ; Abstentions : 3 ; contre : 1

Avant d'enlever ce tourniquet, des panneaux seront mis en place pour alerter les usagers : « sol glissant »

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

Informations

Déchetteries à proximité

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lacapelle	Fermé	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
Marival	Fermé	Fermé	14h-18h	14h-18h	14h-18h	Fermé

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Livernon	Fermé	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé
	14h-18h	14h-18h	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Gramat	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-17h

Don du sang : Une année remarquable.

Depuis quelques années, le nombre de points de collectes a fortement diminué dans le Lot. Sur le territoire de l'ensemble des cantons de Latronquière, Livernon et Lacapelle-Marival (auquel il faut ajouter quelques communes périphériques), il ne reste plus qu'une collecte. C'est celle de Lacapelle qui a lieu 5 fois par an. Une amicale dite « Amicale des donneurs de sang du Pays de Lacapelle » contribue à la promotion du don sur ce large territoire et apporte son aide au jour des collectes.

Elle est très heureuse de vous présenter ses vœux pour 2021 et remercie tous ses membres bénévoles et ses divers partenaires.

Elle a tenu son assemblée générale le mardi 3 mars 2020 à la mairie de Lacapelle. Le nouveau bureau a été légèrement remanié et se compose ainsi pour les deux ans à venir. Président : Gilbert DESTRUEL Vice-Président(es) : Marc DESTRUEL - Ginette CAGNAC - Marie-Pierre AUBOURG Secrétaire : Nicole BROQUERIE Secrétaire adjointe : Michèle CERDA Trésorière : Martine GUINOT Trésorier adjoint : Patrice BERTHY Membres : Sylvie Berthy - Martine Destruel – Bernadette Le Moal – Claudine Vermande – Véronique Vinnac – Véronique Lartigue – Nathalie Estival - Nadine Congiu – Françoise Destruel – Stéphanie Raffy – Jeanine Lafferrairie et Maguy Marty.

Cette année, nous avons eu 5 collectes avec les mêmes horaires qu'en 2019 (13 h 30 à 18 h 30 en continu.)

Voici les chiffres des 3 dernières années avec 5 collectes par an :

- 2018 : 523 présentés ; 446 prélevés.
- 2019 : 523 présentés ; 443 prélevés
- 2020 : 588 présentés ; 524 prélevés.

Avec une progression d'environ 15 %, les résultats de 2020 sont remarquables dans le contexte sanitaire que nous avons connu. L'amicale est restée disponible et disciplinée ; les personnels de l'EFS se sont montrés professionnels et attentionnés. Quant aux donneurs, ils se sont mobilisés et ont su accepter les petits aménagements imposés par la pandémie. Nous avons noté cette année 32 nouveaux donneurs qui confortent le socle de nos donneurs potentiels.

Nous remercions mairies, associations, commerçants et autres structures qui assurent l'affichage et la promotion.

Voici les dates prévues pour 2021 : **lundi 11 janvier, jeudi 18 mars, mardi 18 mai, vendredi 20 août et mercredi 27 octobre.**



Bonne année et bonne santé pour 2021.

Association Ségala-Limargue

2020 - 2021

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - créée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer la vie associative et communautaire du territoire Ségala-Limargue (*secteurs Lacapelle-Marival, Latronquière et Sousceyrac-En-Quercy*).

Elle a pour but de :

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en œuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.

- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

L'ASL regroupe deux centres sociaux :

Espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres ...

En quelques lignes, les principales actions et activités menées :

Charte d'accès aux droits sociaux :

L'ASL est signataire de cet engagement collectif.

L'ASL a un agrément préfectoral de domiciliation des personnes sans domicile stable.

Actions collectives de promotion de la santé globale :

Organisation avec transport collectif en minibus 9 places pour la participation d'habitants au bilan de santé /centre d'examen Cahors, journée prévention santé, alimentation, hygiène de vie, etc,...

Un espace de convivialité au féminin :

Rencontres régulières autour de différentes thématiques et à partir de supports variés. Prévention santé, isolement, fracture numérique, violences familiales et conjugales ... Pour un mieux être et une meilleure insertion sociale.

A Latronquière / Sousceyrac-En-Quercy.

Lien social et prévention :

Favoriser le lien social, la transmission de savoir-faire, la valorisation du territoire ; promouvoir les ressources et compétences individuelles des habitants dans une dynamique collective : visites et rencontres avec des producteurs et des artisans locaux, animation d'ateliers

cuisine / de loisirs créatifs et autres, etc,... sur l'ensemble du Ségala-Limargue.

Ateliers "Loisirs créatifs adultes" :

Patchwork, couture, mosaïque, punch needle, bougies naturelles, cartonnage,... convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux fait maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des stages sur telle ou telle technique,... sont également organisés.

Sur le secteur Lacapelle-Marival, rencontres le mardi après-midi alternativement dans différentes communes.

Sur le secteur Sousceyrac-En-Quercy, rencontres le mardi de 20h30 à 22h30 par quinzaine.

Soutien aux aidants familiaux / personnes âgées dépendantes :

Dans le cadre du collectif "*aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue*" : rencontres thématiques, après-midis conviviales, organisation d'une journée de répit, ...

Animation de 2 groupes de paroles, 1 fois par mois (*le vendredi à Lacapelle-Marival, le jeudi à Latronquière/Sousceyrac-En-Quercy*), accompagnés par un psychologue.

Monalisa Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés :

Lutter contre l'isolement des personnes âgées, cultiver des relations près de chez soi, intégrer une équipe citoyenne de bénévoles de proximité, participer à des activités associatives,... autant de possibilités pour développer du lien social.

L'ASL est chargée de la coordination de la coopération départementale MONALISA 46, aux côtés de la MSA Midi Pyrénées Nord et de la FDSEA section anciens exploitants agricoles.

Organisation de formations socle et de formations thématiques, groupes de paroles, organisation de la journée départementale, etc ...

Pep's Eureka pour les séniors ou comment entretenir sa mémoire :

La MSA MPN et l'ASL sont associées pour mettre en place des ateliers mémoire. Comment entretenir et cultiver sa mémoire. Approche conviviale, partage d'expériences et de savoirs.

S'adresse aux plus de 55 ans.

Petite enfance :

Développement en partenariat avec les collectivités locales et les habitants de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

Micro crèche "les Petits Princes" - à Latronquière. Capacité d'accueil de 10 places, du lundi au vendredi.

Structure Multi-accueil SMA "les Premiers Pas en Ségala" - à Labathude. Capacité d'accueil de 18 à 20 places (agrément modulaire), du lundi au vendredi.

RAM Parents Enfants "Les Petites Mains", relais d'accueil petite enfance/assistantes maternelles/parents : accueil, animations, permanences les mardis et jeudis. Itinérance sur inscription à Issendolus, Leyme, Assier. Antenne de Sousceyrac en Quercy (*anciens locaux de l'office de Tourisme*) les vendredis de 10h à 12h.

Point d'accueil périscolaire de Leyme :

Fonctionne durant l'année scolaire, avant et après le temps scolaire.

Des activités éducatives et de loisirs sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants : animations à thèmes, sorties à la journée, stages,...

Accueil de loisirs à Leyme.

Accueil de loisirs à Sousceyrac en Quercy.

Transport possible en minibus 9 places.

Au départ de Latronquière (*accueil matin/soir au centre social*) pour Sousceyrac.

Au départ de Lacapelle-Marival (*accueil matin/soir au centre social*) pour Leyme.

Possibilité de paiement aides CAF, MSA, chèques ANCV, chèques CESU, Aide CE, Tarifs dégressifs fratries.

Pour les ados :

Montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents, rendez-vous itinérants "*campagn'ados*" permettant des rendez-vous jeunes dans les différentes communes du territoire.

Accompagnement à la scolarité pour les collégiens : ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (*jeux coopératifs, ateliers d'écriture/lecture/théâtre, groupe d'échanges,...*).

Vacances en famille - familles en vacances :

Des collaborations avec la CAF 46 permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances. Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale.

A la découverte du Disc-Golf :

Activité de loisirs de plein air, plurigénérationnelle.

Partageons nos talents, nos expériences, nos passions :

Créons des temps de convivialité, échangeons des savoirs, des pratiques, des expériences !

Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire. Ces temps de rencontre s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

Une cuisine du monde en partage : Partageons nos saveurs d'ici et d'ailleurs (ateliers cuisine) :

- Comment cultiver la richesse des différences, la tolérance, l'ouverture d'esprit.

- Comment échanger et transmettre des savoir-faire culinaires, découvrir des goûts non habituels, s'ouvrir au

monde via les papilles gustatives.

- Réfléchir à d'autres manières de consommer et de s'alimenter afin de préserver sa santé et celle de notre planète.

Parentalité :

Mise à disposition auprès de structures, de fonds documentaires regroupant plusieurs thématiques (*petite enfance, adolescence, éducation, familles, scolarité, handicap, prévention,...*). Organisation de soirées jeux, soirées ciné-débats, sorties familiales, animation lectures "*champêtres*", etc.

Accueil de nouvelles populations :

En partenariat avec des municipalités, la Préfecture du Lot, le Conseil Départemental : accompagnement à l'intégration de familles réfugiées d'origine syrienne, accueillies en situation régulière sur le Nord Est du département du Lot, dans le cadre du programme FAMI financé par l'Union Européenne.

Projets culturels de territoire/ ateliers de pratique artistique / expositions :

- Réalisations artistiques participatives dans laquelle les habitants en sont les principaux acteurs, accompagnés par des artistes en résidence et par "*l'Orange Fluo*", association locale à l'initiative du projet, co-porté avec l'ASL.

- Découverte des percussions (*le rythme*) et de la voix (*la mélodie*) autour des chansons du groupe Toto et les sauvages qui proposera un concert participatif le 5 Février 2021 dans le cadre de "*Thomas, Sophie et Cie*" résidence de territoire organisée par l'Orange Fluo.

- Autres projets à venir.

Ressourcerie du Haut-Ségala

A l'initiative d'un groupe d'habitants du Haut-Ségala et d'élus de Latronquière, un projet de création d'une ressourcerie a progressivement vu le jour courant 2019 - 2020. La municipalité de Latronquière a fait appel à l'Association Ségala-Limargue pour la soutenir dans le montage de ce projet. L'ASL, en tant que Centre Social, est donc partenaire de ce projet de territoire. La Ressourcerie se situe dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. C'est un espace convivial de rencontre pour les habitants du territoire, de récupération de jeux, jouets, livres, vêtements, vaisselle, meubles, électroménager, ... et de revente à tout petits prix, un lieu d'échange et de transmission de savoir-faire, de partage de centres d'intérêts, autour d'ateliers de relooking de meubles, de fabrication de cosmétiques et produits d'entretien, de loisirs créatifs, de créations artistiques...

Gymnastique d'entretien adultes et seniors : Par une éducatrice sportive à Latronquière, Gorses et dans le cadre d'associations de gymnastique.

Cours de zumba adultes : Par une éducatrice sportive - les mercredis d'Octobre 2020 à Juin 2021 de 20h30 à 21h30 au gymnase de Latronquière.

Cours de danse pour les enfants : Par une éducatrice sportive - les jeudis, d'Octobre 2020 à Juin 2021 de 17h00 à 17h45 au gymnase de Latronquière.

Aide à la pratique sportive : L'ASL est relai de proximité, associée à la DDCSPP 46, au Conseil Départemental 46, aux communautés de Communes Grand Figeac et Cauvaldor, pour permettre un égal accès à la pratique du sport, en proposant une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.

"Ensemble, associations nous" : Promotion et renforcement du tissu associatif local : soutien individualisé aux associations pour trouver des réponses à des besoins spécifiques, supports de communication, mise à disposition de minibus 9 places pour les associations, accueil de jeunes en service civique en partenariat avec des associations, projets collaboratifs inter-associations,...

Ecole de musique du Ségala-Limargue : Plusieurs lieux d'enseignement sur le territoire et disciplines variées.
Par ex : éveil musical, solfège, accordéon, batterie, percussions, clarinette, guitare, piano, saxophone, trombone, trompette, chant, atelier jazz et musique actuelles, groupe de rock, chorale enfants/ados, chorale adultes, atelier MAO, ...

Espace France Services Ségala-Limargue (anciennement MSAP) :

Depuis le 1er Janvier 2020, la MSAP Ségala-Limargue est labellisée Espace France Services. Cette labellisation a été effective au terme d'un processus extrêmement rigoureux de vérification d'adéquation au cahier des charges national. La MSAP Ségala-Limargue a intégré la 1ere vague nationale.

Avec le soutien du FNADT et du des Fonds inter-opérateurs.

En un même lieu, vous êtes reçu par des agents d'accueil polyvalents spécifiquement formés pour vous renseigner, vous accompagner, vous donner des informations générales ou personnalisées. Ils vous aident et vous facilitent les démarches administratives (*dossier papier ou en format numérique*) relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, vous mettent si besoin en relation avec un conseiller spécifique.

Sur rendez-vous.

Des ateliers collectifs sont également proposés en

divers lieux du territoire : initiation aux outils numériques, utilisation de logiciels, d'Internet, de tablettes tactiles, de smartphones, gestion de l'environnement informatique, la sécurité numérique,...
Antenne sur Sousceyrac-En-Quercy.
Itinérance en différents lieux.

Préservation d'un service de proximité de présence postale :

Convention de gestion de l'Agence Postale Communale entre la commune de Leyme et l'Association Ségala Limargue.

Siège administratif : 202 rue principale – 46 120 LEYME
Tél : 05.65.38.98.17 / Mail : association.segala.limargue@wanadoo.fr
Site Internet : www.association-segala-limargue.fr
Facebook : Association Ségala-Limargue – Facebook

LEYME, 81 rue principale, 46 120

- Accueil individuel / Centre Social, Pôle multiculturel communautaire - Tél : 05/65/38/98/17
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tél : 05/65/38/85/86
- Espace France Services Ségala-Limargue, site principal - Tél : 05/65/38/98/17 ou 05/65/10/07/82
- Agence Postale Communale - Tél : 05/65/14/08/76
- Rendez-vous itinérants adolescents "*Campagn'ados*"

LACAPELLE-MARIVAL, 46 120

- Accueil individuel / Centre Social, Maison des services - Tél : 05/65/11/07/98
- Ecole de musique, Maison des services - Tél : 06/84/35/62/54
- RAM Parents Enfants "*Les Petites Mains*" - Tél : 06/30/30/30/80
- Rendez-vous itinérants adolescents "*Campagn'ados*"
- L'Oustal des familles / Aidants familiaux, Maison des services
- Salle des pratiques collectives, rue du château

LABATHUDE, 46 120

- Structure Multi-Accueil "*Les 1er Pas en Ségala*", La Remise - Tél : 05/65/11/65/43

LATRONQUIERE, 46 210

- Accueil individuel / Centre Social, Maison Communautaire - Tél : 05/65/40/32/29
- Micro-Crèche "*Les Petits Princes*", rue Montanié - Tél : 05/65/11/03/68
- Ecole de musique, école primaire - Tél : 06/84/35/62/54
- Rendez-vous itinérants adolescents "*Campagn'ados*".

SOUSCEYRAC-EN-QUERCY, 46 190

- Espace France Services Ségala-Limargue, antenne, Espace socio-culturel La Grange
Tél : 05/65/38/17/65
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Le bourg - Tél : 05/65/38/98/17
- Ecole de musique, le bourg - Tél : 06/84/35/62/54
- Antenne RAM Parents Enfants "*Les Petites Mains*" - 6 place du Prieuré - Tél : 06/30/30/30/80
- Rendez-vous itinérants adolescents "*Campagn'ados*"



L'association : « Le Chat Pito »

Comme toutes les associations, le Chat Pito a interrompu toutes ses activités dès le mois de mars 2020 suite aux mesures sanitaires que chacun connaît hélas !

En temps ordinaire, l'association œuvre au mieux-être des résidents de l'EHPAD le Moutier à Lacapelle-Marival. Elle contribue par quelques participations financières et humaines aux animations proposées aux résidents. Elle invite toutes les familles des nouveaux résidents à se rapprocher de la structure pour s'y intégrer.

Les cotisations des adhérents et les subventions que nous accordent certaines communes, associations et institutions concourent également à notre objectif.

Le bureau actuel se compose ainsi : Présidente : Annie Beauzée, Vice-présidente : Monique Montels, Trésoriers : Gérard Destruel et Françoise Lestrade, Secrétaires : Gilbert Destruel et Chantal Trezzy. La Directrice de l'EHPAD et plusieurs salariés sont membres de l'association ainsi que quelques familles de résidents.

L'adhésion à cette association est ouverte à tous sur la base d'une cotisation annuelle de 5 €.

Vous pouvez prendre contact avec Annie Beauzée 05.65.40.81.30. ou avec Monique Montels 05.6510.86.61 pour tout complément d'information.

Le Chat Pito adresse aux résidents et personnels du Moutier ses souhaits de voir cette situation s'améliorer. Il salue le dévouement sans faille de tous les salariés, agents et personnels de direction.

Heureuse année 2021 à tous.

Syndicat AEP de Thémines



Syndicat AEP de Thémines

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaeptthemines@orange.fr

Service technique Eau Potable: 06.87.50.30.74

M. Couderc Gérard

M. Rey Pierre

M. Chalier Frédéric

Service technique Assainissement : 06.32.41.39.47

Mr Chalier Frédéric

Service Administratif : nouvelle adresse : Esplanade du Château, 46 120 Aynac

Téléphone : 05.65.40.96.89

Mmes HEULERS Nelly et RAFFY Stéphanie

Permanences téléphoniques et accueil public :

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

LES AMIS DE L'OUYSSSE

Cette association a été créée en juin 1997, elle a pour objet :

- d'organiser chaque année une ou plusieurs animations touristiques liées au cours de l'Ouyssse.
- de protéger sa faune et sa flore.
- de participer à l'entretien de son cours et de son environnement.

Les personnes chargées de son administration sont :

Président d'honneur: Madame PRUNET Catherine, Maire de Thémines.

Président: Monsieur BRUNET Jacques.

Vice-Président: Monsieur JOUANTOU Francis.

Trésorier: Monsieur SERRES J.Christophe.

Secrétaire: Monsieur LACARRIERE Bernard.

Membres du conseil d'administration :

JOUANTOU Edmond.

JOUANTOU Francis.

NIVET Daniel.

LATREMOLIERE Christian.

SERRES Michel.

SERRES J.Christophe.

LACARRIERE Bernard.

BRUNET David.

BRUNET Jacques.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE THEMINES

Président : VIATGE Didier

Trésorier : SALVAN Hervé

Piégeurs agréés : VIATGE Didier

Garde-chasse communal : CALMELS Eric

Plan de chasse chevreuil : 20 colliers attribués

CLUB SPORT DETENTE

L'association CLUB SPORT et DETENTE de THEMINES propose des cours de gymnastique.

Cette association, fondée depuis de nombreuses années, continue à promouvoir le bien-être et la santé par les exercices physiques dans une ambiance amicale et appliquée.

Les cours ont lieu durant une heure, chaque lundi de 18h à 19h. Toutes les semaines à partir du mois de septembre jusqu'en juin hors vacances scolaires.

Étirements, abdos, pilâtes et autres exercices de relaxation sont encadrés et dirigés par un animateur sportif professionnel.

L'ambiance est sympathique dans un esprit de camaraderie et la convivialité s'exprime aussi dans les petits goûters et repas de fin d'année ! Histoire de « créer du lien » et maintenir la forme aussi !

La crise sanitaire et le confinement n'ont pas permis aux 12 adhérents cette année de pratiquer les exercices mais nous espérons reprendre nos séances sportives en 2021 si l'autorisation nous en est donnée, en salle ou à l'extérieur.

Dans cette attente, nous formulons nos meilleurs vœux de parfaite santé à nos adhérentes ainsi qu'aux théminoises et théminoises !

Pour informations et inscriptions : tel : 06.78.38.30.19 ou 06.76.10.90.37

NORDIC 46

Nordic 46, club de Marche Nordique, a été créé début septembre 2020 et compte 48 licenciés dont 7 animateurs,

A tour de rôle, nous vous proposons des séances de 2 heures environ (mais des séances d'endurance peuvent aller au-delà) tous les samedis matin **à partir de 8h45**. Elles se déroulent comme suit : échauffements, technique/marche dynamique/renforcement, étirements ; **Le mardi soir 1h30 de marche soutenue à partir de 17h30 avec Thierry**;

Ponctuellement, des sorties à la journée voire plus, peuvent également proposées;

Bien que la MN soit plus reconnue comme activité physique et sportive de loisir, à Nordic 46 **il y a aussi la dimension compétitive** et vous aurez ainsi la possibilité de participer à des épreuves chrono ou non chrono proposées par les clubs d'Occitanie ou d'ailleurs.

Optez pour le sport en groupe et assurez-vous d'entrer dans une dynamique positive qui favorise la régularité.

Si vous êtes intéressés par cette activité, Nordic 46 est prêt à vous accueillir où une équipe formée, dynamique et motivée sera là pour partager sa passion alliant sport, découverte, bien-être et convivialité.

Vous pouvez nous retrouver sur le blog: <https://nordic-46.over-blog.com/>

Contact: nordic46.themines@gmail.com

Le Bureau





Spéléo Thémines



Le TRIAS est une [association loi 1901](#) créée en 1985. Elle a pour but l'exploration, la protection du patrimoine karstique et l'accès au plus grand nombre à la spéléologie.

Agrée Jeunesse et Sport, cette association est affiliée à la Fédération Française de Spéléologie.

Le bureau en 2020 est le suivant :

Président : Christian BRUNET

Vice-président : Pierrot DUTARTE

Secrétaire : Frédérique MARBOEUF

Secrétaire adjoint : Jérôme LIPPART

Trésorier : Gilles RIOM

Trésorier adjoint : Frédéric MERCIER

Responsables du matériel : Tatam et Marc GUICHOT

Le club en 2020, c'est 21 spéléos dont les différents profils en font la richesse : certains crapahutent partout en France voire dans le monde ! Beaucoup du TRIAS appartiennent à l'équipe départementale du Spéléo Secours ; On a même des plongeurs ! Certains creusent, désobstruent de nouvelles galeries, de nouvelles cavités. Enfin, la plupart des membres du club proposent des initiations à celles et ceux qui souhaitent découvrir cette activité technique de plein air.

Vous souhaitez découvrir ou faire de la spéléo à Thémines (et dans les environs) ? Contactez un de ses membres , par exemple Christian (l'actuel président) au 07 78 55 66 62 ou par son mail : christian.brunet12@wanadoo.fr.



venez à l'Assemblée Générale du club, début janvier. La date sera affichée dans les "évènements à venir",



venez sous terre avec nous, tout simplement, ou demandez à un théminois rencontré au hasard où trouver un spéléo....



1985 : une naissance engagée !

Le TRIAS a vu le jour dans la salle du « Foyer » en mai 1985, avec Gaston et Hervé Canet, dont l'objectif était alors de créer un club de spéléo sur la commune même où le réseau des pertes récemment découvert suscitait des conflits entre spéléos du Lot. Ce conflit alla jusqu'au classement de la cavité par le Ministère de l'environnement de l'époque !

Les pionniers d'alors qui ont accompagné les Canet dans l'aventure se prénommaient Edmond Jouantou, Paul et Gisèle Brunet, Bernard Lacarrière, Henri Gay, Régis Landes, Gérard Peyrot, auxquels se sont rapidement rajoutés un peu de jeunesse : Jean-Paul Pradeyrol, Roger Jouantou et Christian Brunet. Bref, de grands spéléo...qui n'avaient jamais porté un casque de spéléo jusqu'alors...ou si peu. Pour autant, c'est de cette période que datent les nettoyages périodiques des « Gouffres » et cette bizarre propension des membres du TRIAS à prendre plus de nourriture que de corde sous terre....

1985 -1995 : la mise en route du club

Hervé Canet, locomotive et président du club était déjà connu dans la communauté spéléo du Lot, pour avoir participé à 2 expéditions à Padirac. Rappelez-vous...les « Carnets de l'aventure » sur Antenne 2...un numéro fut tourné au fond de Padirac. Il y a porté les accus au plomb du tournage. C'est lui qui a initié les plus jeunes, entrepris avec les plus anciens les désobstructions homériques au mas du Causse et a accompagné Gaston dans les kilomètres de prospection dans le Lot. Les jeunes de Thémines mordent à l'hameçon de la spéléo : Alain Montet, Roger Jouantou, Christian et Magalie Brunet, Flavien Moglia rejoints très vite par Fred Carral se mettent à creuser partout et parcourir les Pech Lavayssière.

1995 – 2002 : place aux jeunes. La bande des jeunes a 20 ans. Christian et ses copains mordent dans la corde à pleine dents. Le TRIAS participe à des sorties et expéditions départementales, participe à 2 expéditions à Padirac, intègre timidement le Spéléo secours. Le nettoyage des Gouffres se poursuit, tous les ans.... Mais on ne peut pas dire que le club, ses 5 membres, ses deux cordes de 20 m et ses échelles puissent faire encore des prouesses techniques. Et c'est alors qu'arrive...

2002 – 2009 : Marc Guichot.

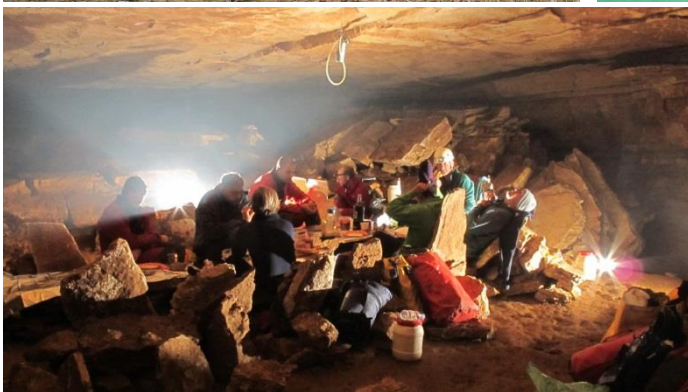
Il apprend les rudiments de la spéléo avec nous : faire un nœud en huit, mettre un descendeur et savoir retourner un magret à temps. Tout le reste lui sera enseigné par le club de Souillac. Il prend le TRIAS en main et le nombre d'adhérents croît sensiblement tout comme le matériel technique du club. Le TRIAS devient un grand club du Lot. 2002 est aussi l'année des premières Journées nationales de la Spéléologie (JNS) organisées en France, et à Thémines. Cette action sera reconduite depuis tous les ans... En 2009, le club se targue de 16 membres. C'est aussi l'époque de l'accès facilité au réseau des pertes de Thémines, à l'arrêt des travaux dans les Pech Lavayssière.



2009 -2021 : le TRIAS est un des clubs actifs du département.

Présent dans les instances départementales, au Spéléo-Secours, partenaire des clubs alentours avec lesquels des liens d'amitié sont tissés depuis des années, le TRIAS fait partie du paysage sportif du Lot.

Les actions entreprises par le club dans le village - avec les théminoïses, font que ce club vous est maintenant connu : les dépollutions citoyennes, les JNS sous la halle, la tyrolienne pour la fête, les sorties d'initiation, les soirées « diapos »...animent le village. Il ne reste qu'à prendre un casque, un baudrier avec quelques mousquetons, un (bon) casse croûte et nous suivre dans les multiples activités et sorties que nous organisons quasiment tous les week-end pour goûter au sel de l'aventure (si ce n'est celui du jambon sec...)



ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE

Association loi de 1901 enregistrée le 16 juillet 2008. Elle a pour objet de promouvoir et sauvegarder le patrimoine communal, faire des recherches sur l'histoire et les origines de Thémines, faire le recensement du dit patrimoine, bâti et non bâti, le valoriser et en assurer la promotion, étudier les particularités géologiques ; proposer la mise en valeur des circuits de découvertes ; rassembler et transmettre la mémoire collective ; organiser au moins une manifestation publique dans l'année afin de faire connaître ses travaux. Son siège social est Chez Brunet Paul rue de la Nationale à Thémines.

Notre association compte actuellement 29 membres,

Son bureau se compose d'un président d'honneur : Catherine Prunet Maire, du président Paul Brunet, le poste de vice-président est encore vacant, Marie-Claire Rougié trésorière, Nicole Lacarrière vice trésorière, Ghislaine Aufrère secrétaire, Jacques Brunet vice-secrétaire.

Cette année nous n'avons pas réalisé tous nos projets tels que la journée du patrimoine qui devait exposer le travail du bois, les arbres, leurs diversités. Elle devait avoir lieu le 27 et 28 Juin, Le concert a été déplacé pour le 19 septembre Nous avons, malgré le confinement, enregistré 70 entrées. Le marché de Noël n'aura pas lieu ni le repas du Téléthon celui-ci pourra se faire à une date ultérieure. La journée citoyenne du 17 octobre nous a permis de nettoyer la source des deux ponts, de St Martin de Peyrissac, du Bournat, le tour des moulins avec l'aide des spéléologues du TRIAS.

Nous avons de bonnes nouvelles sur la sauvegarde des moulins car le financement est assuré et le maçon : EURL SEB Pousse commencera au printemps. Nous avons créé avec un site pour l'observation astronomique au Cossoul.

Parmi les projets : nous devons installer une affichette explicative à proximité de chaque points du patrimoine sur les chemins de randonnées, faire un panneau sur l'histoire de l'église, trouver un moyen de curer le lavoir de Peyrissac envahi par la boue. Madame la Maire nous propose d'ouvrir un chemin de randonnée au Mas du Causse. Une adhérente demande que soient organisées des causeries sur le patois, sur les spécialités culinaires du village autrefois. Nous allons faire une étude sur le signalement d'un bulletin des Etudes du Lot d'un menhir brisé et couché au Pech de Lavayssière. Une demande de quelques adhérents pour être formés pour la construction de murs en pierres sèches est envisagée, un mur de la fontaine de St Martin servirait pour la première leçon.

. Si la pandémie disparaît nos activités reprendront.

Le Lac du bout du lieu restauré Nettoyage du lavoir des deux ponts

Un petit nid chez soi

C'est toujours Paulo qui a des idées folles

Ce matin-là, Noémie, sa voisine est réveillée par des coups de hache. De sa fenêtre elle découvre Paulo « le fou » en train de couper des branches dans le magnifique frêne qui orne depuis longtemps le devant de sa porte.

_ « Mais c'est pas la saison pour tailler cet arbre ! » lui crie-t-elle

_ « La saison est un peu passée mais je fais le nid » lui répond-t-il.

La dame est assez étonnée par cette réponse et passe le reste de la journée à épier son voisin, impatiente de connaître le résultat de ce travail acharné. Le haut du tronc débarrassé des plus grosses branches, l'homme oiseau y installe une poulie, des cordes, des gardes fou (c'est normal) et au grand étonnement de sa voisine installe un lit complet. Le village immédiatement informé vient voir ce campement inédit. Ça vaut le spectacle. Une échelle de fabrication rudimentaire donne accès à une plateforme où un lit est installé sous des parasols du siècle passé. Ce soir-là, le roi de France n'a jamais eu autant de monde pour assister à son coucher. Le dormeur sylvestre vêtu d'une longue chemise de nuit et d'un bonnet à pompon réussit à se hisser doctement sur son lit ignorant les curieux tordus de rire. Ils ont même droit à un petit air d'harmonica en guise de berceuse puisque Paulo en joue fréquemment.

Ainsi Noémie voit son voisin aller au lit tous les soirs, jusqu'à cette nuit où un orage met fin au spectacle. Un vent furieux se lève vers minuit. Il emporte les vénérables parasols et abat l'échelle. Le pauvre homme appelle au secours mais personne ne l'entend tandis que la grêle et la pluie transforment son nid en douche forcée. Au petit matin du secours le délivre de sa situation aérienne. La vilaine voisine ne peut s'empêcher de lui demander si la couvée était perdue et que dans ce cas ce n'était pas grave.

Infos mairie

ADRESSES E- MAIL

Afin de faciliter la communication entre la commune et ses habitants, pouvez-vous nous donner votre adresse e-mail. Pour cela rien de plus simple, envoyer la-nous à :
mairiethemines@orange.fr

SITE INTERNET

Un site internet est désormais en ligne, vous pouvez le visiter en tapant www.themines.fr



N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin d'améliorer ce site.

Nous aimerions savoir si vous souhaitez toujours recevoir le journal communal dans sa forme actuelle.

Pour ceux qui le souhaitent, merci de prévenir Stéphanie à la mairie, nous vous distribuerons le journal en version papier.



RECENSEMENT JEUNES

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Le recensement est obligatoire

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le **recensement** doit être effectué pour :

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser ?

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes) ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un **recensement** classique.

Cartes nationales d'identité

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont recueillies, comme pour les passeports, par les 9 mairies équipées d'une station de recueil : Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy l'Evêque, Saint Céré et Souillac.

La mairie de Gramat fonctionne **sur rendez vous** tous les matins de **9h à 11h du lundi au samedi**, il faut téléphoner au 05 65 38 70 41.

La mairie de Figeac est ouverte sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h pour les demandes et remise passeports et le samedi de 8h30 à 11h30 pour la remise de passeports uniquement.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
Le samedi de 9h à 12h**

- Acheter des emballages,
- Affranchir des lettres et des colis,
- Déposer une lettre recommandée,
- Déposer des espèces ou effectuer un retrait (si vous avez un compte à La Poste).

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 05 65 40 85 00

Calendrier des manifestations 2021

Nous sommes dans l'incapacité, à ce jour, de vous annoncer des dates de futures animations.

Nous espérons vous retrouver très prochainement...

Bloc-notes

Horaires d'ouverture de la Mairie, de l'agence postale communale

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.

Directeur de publication : Catherine PRUNET
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE